

## Asile: manoeuvre de diversion

DIDIER ESTOPPEY, Date: Mercredi, 10 août @ 00:00:00  
Sujet Suisse

Asile: manoeuvre de diversion DIDIER ESTOPPEY Christoph Blocher sait cultiver l'art de frapper les esprits. Profitant de la torpeur estivale et de l'hospitalité de la presse dominicale alémanique, le conseiller fédéral vient de lancer une proposition choc: par l'intermédiaire de son sbire Eduard Gnesa, directeur de l'Office fédéral des migrations (ODM), le tribun de l'UDC annonce vouloir améliorer les chances d'intégration des requérants sans statut. Soit offrir à ceux au bénéfice d'une admission provisoire (ils sont environ 23 000 en Suisse) un accès facilité au marché du travail. En accélérant d'une année ou deux, par décret du Conseil fédéral, une mesure prévue dans la nouvelle Loi sur les étrangers à l'étude au Parlement. La diversion a réussi. Des voix critiques s'élèvent au sein de l'UDC contre une proposition saluée poliment à gauche... Christoph Blocher finira bientôt par apparaître en ambassadeur de la cause des requérants. Pourtant, sa proposition n'est que pure cosmétique. D'abord parce qu'elle ne permettra que gagner un peu de temps sur le scénario initial. Mais surtout parce qu'elle était prévue au départ par le Conseil fédéral dans la nouvelle Loi sur l'asile, elle aussi à l'examen au Parlement, sous la forme d'un nouveau statut d'admission humanitaire, supprimé le printemps dernier par le Conseil des Etats à l'instigation d'un certain Christoph Blocher... Gageons qu'à peine sa proposition retenue par le gouvernement, le conseiller fédéral et ses troupes auront beau jeu de fustiger ces «admis provisoires» qui s'acharnent à ne pas vouloir trouver un emploi malgré les facilités qu'on leur a faites. Mais il y a pire. La diversion créée par Christoph Blocher détourne l'attention de l'essentiel: les durcissements inhumains introduits dans la Loi sur l'asile, sur lesquels le Conseil national sera amené à se prononcer en septembre. Des mesures déjà partiellement en vigueur, et dont on peut mesurer les conséquences. Ainsi, celle visant à couper l'aide sociale à l'ensemble des requérants déboutés touche déjà, depuis le 1er avril 2004, ceux qui se sont vu signifier une non entrée en matière. L'ODM tarde à livrer un nouveau rapport sur la question dont il devrait ressortir, une fois de plus, que la mesure peine à avoir les effets annoncés quant au nombre de personnes incitées à déguerpir. L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés livrait par contre hier son bilan. Même si son rapport ne révèle rien de fondamentalement neuf, il permet de mettre en évidence une fois encore le scandale d'une politique poussant dans l'illégalité des gens qui n'ont d'autre possibilité que de rester en Suisse en rasant les murs. Il monte aussi, à l'intérieur de ce système de non-droit, une terrible inégalité de traitement selon les cantons. De Soleure continuent ainsi à nous parvenir des nouvelles selon lesquelles des requérants estampillés NEM sont soumis à une véritable chasse à l'homme et au racket de la part de la police, qui leur confisque les maigres sommes versées au titre d'aide d'urgence obligatoire. Pendant ce temps, en terre vaudoise, des patrons sont contraints d'entrer en résistance, refusant l'ordre de licencier des requérants déboutés qu'ils employaient parfois depuis des années. Vous avez dit intégration?

Cet article provient de Le Courrier  
<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :  
<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=39938>